

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2025-16

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 12 juin à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 6 juin 2025 qui a été adressée par mail le 6 juin 2025.

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Yann PATULA (8)

Excusée : Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 06/06/2025

Nombre de membres présents : 8

Date de l'affichage : 13/06/2025

Nombre de membres votants : 8

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Demande de portage foncier à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC

Le maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune la maîtrise du foncier pour l'ensemble immobilier « Entreprise Berrod ».

Cela concerne l'ensemble des parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° cadastral	Adresse	Surface à acquérir (en m2)
AB	678	1 rue de l'Industrie	4 012
AB	536	Au Village	1 424
AB	356	1 rue de l'Industrie	429
AB	713	1 rue de l'Industrie	6 141
AB	712	1 rue de l'Industrie	165
AB	259	Au Village	73
D	73	Sous les rochers	1 060
Total			13 304

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Meussia ou à tout opérateur désigné par elle.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **Décide** de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- **Autorise** Madame le Maire ou un adjoint à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant,

Ainsi délibéré le 12 juin 2025, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2025-16 adoptée à l'unanimité- 8 voix POUR

Le secrétaire de séance, Yann PATULA

